

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
—
VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27

**N°7 - Créations et
modifications d'emplois**

Rapporteur : Pello
Etcheverry, 1er adjoint

PUBLIE SUR LE SITE INTERNET
DE LA VILLE LE

2 6 AVR. 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS

Séance du 7 avril 2023 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint
Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Delphine de Torregrosa, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint, à Jean-François Irigoyen, maire
- Serge Peyrelongue, conseiller municipal, à Bruno Garraialde, conseiller municipal
- Christine Gonzalo, conseillère municipale, à Béatrice Chauffard, conseillère municipale
- Sylvie Dargains, conseillère municipale, à Thomas Ruspil, conseiller municipal délégué
- Gaëlle Lapix, conseillère municipale, à Manuel de Lara, conseiller municipal

Absents : Noémie Troubat, conseillère municipale

Date de la convocation : 31 mars 2023

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Thomas Ruspil a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

N°7 – RESSOURCES HUMAINES

Créations et modifications d'emplois

M. Etcheverry, adjoint, expose :

Pour tenir compte de l'évolution des besoins des services, il convient de créer et modifier les emplois suivants :

1) Créations d'emplois permanents

- Au 17/04/2023, 1 emploi permanent à temps complet de menuisier charpentier sur l'ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques.
- Au 01/05/2023, 2 emplois permanents à temps non complet (20 heures par semaine) d'agent d'accueil et de billetterie sur l'ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

2) Modification d'emplois permanents

- Au 01/05/2023, modification de l'emploi permanent à temps non complet (32h) d'animateur / référent école sur le grade d'adjoint d'animation. L'emploi passe à temps complet à compter du 01/05/2023.

3) Modification d'emplois non permanents

- Modification de l'emploi saisonnier d'équipier au directeur du camping municipal à temps complet initialement ouvert du 17 avril 2023 au 16 octobre 2023. Le contrat prendra fin à la date du 20 octobre 2023.

Les crédits suffisants ont été prévus aux budgets 2023.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver les créations et modifications visées ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 29 mars 2023,
- Vu l'avis favorable du comité social territorial du 4 avril 2023,
- Approuve les créations et modifications visées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

